

# Règlement du CDI

## Horaires d'ouverture

Les horaires sont indiqués sur la porte d'entrée et sur le site de l'établissement.



## Il est possible de venir au CDI :

pour lire,  
pour emprunter ou rendre un livre,  
pour travailler sur des documents,  
pour s'informer sur les métiers, les formations ou les études,  
pour travailler en groupe sous la surveillance de la professeure documentaliste.

## Respect des personnes et du lieu

**Le CDI est un lieu de calme et de travail.**

**Les élèves doivent prendre soin des ouvrages et du matériel mis à leur disposition. Tout document consulté doit être remis à sa place. Tout document déchiré ou perdu devra être remplacé. Le CDI doit rester propre et rangé.**

**Il est interdit de boire ou de manger au CDI.**

## Conditions de prêt

Il est possible d'emprunter

**1 roman pour 2 semaines.**

**OU**

**2 bandes dessinées ou mangas pour 1 semaine.**

Les documentaires, les périodiques, les documents ONISEP sont **exclus du prêt.**

**Tout prêt doit s'effectuer auprès de la professeure documentaliste.**



## Utilisation des PC

Se référer à la charte informatique.



**En cas de non-respect des règles de vie du CDI, la professeure documentaliste appliquera les sanctions prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.**